

Conseil communal de Gimel
Séance du vendredi 10 décembre 2010
à 19h30 au Foyer de la Grande Salle

Présidence : M. Simon Renaud, Président

Absents : Mme S. Marineau (exc.) , MM. A. Croisier, F. Félix (exc.), F. Imhof, J.- Cl. Lecoultre, H. Messieux (exc.), D. Pasche (exc.), C. Renaud (exc.).

Également excusée : la Municipale Mme S. Judas

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour :

1. Adoption du PV du 2 novembre 2010
2. Communications du bureau
3. Préavis No 7-2010 : Motion Bussard & Consort, concernant l'Hôtel de l'Union
4. Rapport de la commission des finances sur le budget 2011
5. Information de Monsieur le Syndic : Démarche Aubonne +
6. Informations de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation, ni proposition de modification de l'ordre du jour, le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 2 novembre 2010

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2010

Il n'y a pas d'observation. Le PV est accepté à l'unanimité

2. Communications du bureau

Le Président :

- rappelle que le délai pour le dépôt des candidatures à l'élection du Conseil communal court du 17 au 23 janvier 2011. Une assemblée de commune est prévue le 17 janvier. Toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le site de la commune;
- Remercie toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la décoration du sapin de Noël;
- remercie ceux qui ont organisé le week-end du téléthon;
- remercie la société de gym pour l'organisation de sa traditionnelle soirée de fin d'année le 4 décembre;
- informe que la soirée annuelle de la fanfare aura lieu le 17 décembre 2010

3. Préavis No 7-2010 : Motion Bussard & Consort, concernant l'Hôtel de l'Union

Lecture du préavis par M. N. Reymond

Extraits

(...)

Lors de la séance du Conseil Communal du 25 juin 2009, MM. Bussard, Mme S. Varonier-Mischler, MM. F. Imhof, G. Pittet, J.-F. Jacot ont déposé une motion dont la teneur était la suivante:

« Nous chargeons la Municipalité de Gimel d'établir une étude pour donner les grands axes possibles sur la rénovation ou réaffectation de l'Hôtel de l'Union, en tenant compte des aspects touristiques, des activités régionales et du bassin de population. Cette demande a pour but de valoriser la cohérence de la gestion et l'évolution du patrimoine communal ».

La Municipalité a donc l'honneur de déposer sa réponse sous forme d'une étude entreprise par le Bureau d'architecture Jean-Paul Crausaz à Lausanne, bureau mandaté suite au dépôt de cette motion.

Cette étude comporte 9 points à savoir :

1. *Préambule*
2. *Contexte général*
3. *Contexte local*
4. *Caractéristiques de l'hôtel*
5. *Constat de l'état du bâtiment*
6. *Concepts d'aménagements intérieurs*
7. *Développement de la réflexion No 3*
8. *Intervention par étapes*
9. *Conclusion*

Ce document examine et commente 3 réflexions d'aménagements avec des interventions en plusieurs étapes.

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs :

- de valider l'étude demandée par la Municipalité au Bureau d'architecture Jean-Paul Crausaz à Lausanne suite au dépôt de la motion de MM/MME BUSSARD & CONSORTS

(...)

Le Président passe la parole à l'assemblée.

A. Bussard demande si la réflexion sur l'hôtel de l'Union a été évoquée au cours des séances au sein de l'ARCAM¹ et si un soutien pourrait en être attendu.

N. Reymond répond que ce sujet a bien été amené par la Municipalité aux séances de l'ARCAM; il ajoute que l'hôtel de l'Union est bien considéré comme un lieu d'accueil à valoriser au niveau régional. Ce sujet a également été évoqué dans le cadre des réunions du Parc Naturel Jurassien Vaudois. Ce bâtiment pourrait bien avoir un intérêt économique et touristique.

O. Debonneville relève qu'en 13 ans de présence au Conseil communal, on a peu avancé en regard de l'argent dépensé: Fr. 80'000 pour l'achat de matériel, Chf 30'000 pour le financement d'une étude, Chf 180'000 pour la rénovation. Il estime qu'on devrait maintenant cesser de dépenser de l'argent pour des études et passer à l'action.

Le Président rappelle que le crédit de Fr. 30'000 destiné à une étude n'avait pas été dépensé et que le Conseil aura à se déterminer sur la suite à donner à l'étude présentée.

L. Durussel en référence à la remarque de M. O. Debonneville fait remarquer que le préavis renvoie effectivement à l'étude.

A. Durussel demande si la Municipalité peut rappeler quelle était la teneur de la réflexion No 3 mentionnée dans le préavis (au point 7).

N. Reymond explique que le document examine trois variantes d'aménagement avec des propositions sur l'affectation des combles, du rez-de-chaussée, etc. Il rappelle qu'il s'agit là de la réponse à la motion et la Municipalité demande au Conseil de valider cette étude; la commission qui sera nommée aura pour tâche de présenter ces variantes au Conseil qui pourra alors prendre position sur la pertinence de cette étude et les variantes proposées. Si cette étude devait être rejetée par le Conseil, il faudra alors voter un nouveau crédit pour demander une nouvelle étude.

Il explique ensuite que la réflexion no 3 propose de favoriser un développement des chambres d'hôtel.

A. Bussard rappelle que des conseillers avaient émis le désir d'avoir accès à ce rapport lors de sa première présentation à la séance du 23 septembre 2010 et il demande ce qui a finalement été convenu.

N. Reymond répond que cinq copies de ce rapport seront remises à la commission chargée de l'étude de ce préavis, c'est elle qui en déterminera les modalités de consultation. Il rappelle que ce dossier est dorénavant dans les mains du Conseil communal. Il rappelle également qu'un tel sujet portant sur l'entretien du patrimoine relève normalement de la compétence de la Municipalité.

L. Durussel en déduit qu'à défaut de pouvoir consulter ce rapport, les conseillers intéressés devraient se présenter à la première séance de la commission qui étudiera ce préavis.

N. Reymond renvoie à la commission pour les modalités de consultation de ce rapport. Il rappelle que le Conseil avait émis le souhait qu'une commission soit nommée pour étudier cette étude.

¹ Association de la Région Cossonay – Aubonne - Morges

Le Président relève que la procédure liée à cette motion est en ordre et il rappelle l'art. 46 du RCC²

La parole n'est plus demandée.

Le Président donne la composition de la commission chargée d'étudier ce préavis: M. Alain Bussard, Mme C. Debonneville, MM. R. Isely, C. Messieux, G. Pittet; suppléants MM. J.- L. Juillerat et P. Renaud.

4. Rapport de la commission des finances sur le budget 2011

Le Président passe la parole au rapporteur pour la lecture du rapport.

Extraits

(...)

Le nouveau système péréquatif introduit une nouvelle bascule qui a pour effet d'abaisser le taux d'imposition communal.

Cette adaptation n'engendre ni diminution ni d'augmentation des impôts mais diminue le taux d'imposition communal de six points, soit de 71.5 à 65.5.

Le statu quo est maintenu pour tous les autres taux d'imposition.

(...)

Le Président passe la parole à l'assemblée.

O. Debonneville relève que le colombarium et le jardin du souvenir auraient pu être laissés dans les compétences de la Municipalité sans passer par le Conseil.

P.-Y Correvon passe la parole R. Houmard pour une présentation du projet.

R. Houmard explique ce qui va être entrepris : le jardin des souvenirs est un cylindre de 2 m³ qu'on met en terre et sur lequel on met une dalle puis une stèle qui représente l'arbre de vie. Les cendres sont placées derrière la stèle.

Le colombarium est composé de 10 petites tombes placées de chaque côté du jardin du souvenir.

Ces travaux seront entrepris en mars 2011 si les conditions météo le permettent. Leur coût est de l'ordre des Chf. 30'000.-

La parole n'est plus demandée

Le Président rappelle les conclusions du rapport :

« En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au Conseil communal d'accepter le budget 2011 tel que présenté soit total des revenus de Chf 7'962'057.00, total des charges Chf 8'048'586.56 d'où un excédent de charges de Chf 86'529.56. »

Il les soumet au vote.

Le rapport est accepté à la majorité (1 abstention).

P.-Y Correvon remercie l'assemblée.

N. Reymond remercie la commission pour son travail, il relève qu'avec le nouveau système de péréquation la bascule de 6 points demande une certaine de réflexion, il faudra rester vigilant.

5. Information de Monsieur le Syndic : Démarche Aubonne +

N. Reymond présente le projet Aubonne +. Il s'agit d'une réflexion entreprise par plusieurs communes de la région qui cherchent à explorer les synergies ou les axes de collaborations possibles.

Cette étude devrait aboutir à la constitution d'un dossier au printemps 2011 de manière à ce que les nouvelles Municipalités aient un outil de travail. Chaque Municipalité a reçu un questionnaire, des groupes de travail ont été constitués, pour l'instant au niveau des Municipalités. Les Conseils communaux sont informés du démarrage de ce projet. Les services de l'Etat ne sont pour l'instant pas officiellement informés pour ne pas inquiéter le personnel.

A l'origine, Allaman, Bougy, Buchillon et Féchy s'étaient rencontrés en 2009 en vue d'un point de situation sur une éventuelle fusion (initiative liée à la nécessité de construire de nouveaux bâtiments scolaires).

Actuellement 12 communes ont chargé l'AdCV³ et M. Ulrich Perren, ancien syndic de Duillier de faire une étude plus poussée sur la possibilité de mutualiser les ressources.

But : identifier les domaines de collaboration, proposer des pistes avec des alternatives concrètes, donner les

2 Règlement du Conseil Communal, art. 46. - Chaque membre du conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport.

3 AdCV : Association des Communes Vaudoises

moyens à chaque Municipalité de constituer un dossier qui permettrait d'avancer sur ce projet durant la prochaine législature.

Toute la gamme des structures juridiques est envisagée (collaboration bilatérale, association intercommunale). Même si la notion de fusion n'est pas expressément citée, on sait que l'État encourage les communes à étudier cette question.

Cette étude porte sur un bassin de population de 12'628 habitants pour une surface de 6'772 ha, du bord du lac au pied du Jura, les frontières du district n'étant pas un des critères retenus.

Plusieurs groupes de travail sont constitués et couvrent les principaux domaines d'activité tels que : infrastructures, patrimoine, transports, écoles et formation, finances, communication, personnel, services à la population, activités sportives, culturelles et sociales.

La Municipalité a préféré prendre part à cette étude plutôt que d'encourir le risque de se voir imposer une fusion, une collaboration. Le budget est de Chf 2'000- / commune pour démarrer.

L'UCV⁴ et l'AdCV se rencontreront pour parler d'une seule voix

Le Président passe la parole à l'assemblée.

A. Durussel fait part de son adhésion à une telle démarche en espérant qu'elle permettra de mettre en avant les côtés positifs sans pour autant masquer les choses à améliorer.

L. Durussel se demande s'il n'y a pas doublon avec l'ARCAM⁵, est-ce réellement indispensable,

N. Reymond répond que l'ARCAM s'occupe de développement économique alors que ce projet recherche les synergies possibles entre les communes. Il fait notamment référence aux collaborations qu'on pourrait rechercher avec les communes voisines (Saubraz notamment) pour le déneigement des routes (qui pourrait être confié à une entreprise privée). Il renvoie à l'obligation reçue de chercher des collaborations dans l'approvisionnement en eau. La commune d'Etoy a vu sa population tripler en 5 ans, le développement de la région du littoral amène des questions en termes de circulation et conduit à une réflexion sur les collaborations entre les communes, tendance qui se confirme même au niveau national puisqu'on voit le nombre de communes diminuer.

C. Messieux reconnaît qu'il y a sûrement des rapprochements à faire même si ça peut inquiéter ; il félicite la Municipalité d'avoir pris le train en marche, reste à voir si on reste dedans. Il demande s'il y a déjà des lignes directrices qui se dégagent.

N. Reymond répond que la capacité financière des communes est la première analyse finalisée, ce qui doit permettre de mesurer l'éventualité d'une harmonisation du taux d'imposition. Les infrastructures sont également bien avancées et le potentiel en personnel administratif a été évalué. Concernant l'éventualité d'une fusion, il apparaît que Gimel aurait des affinités avec Montherod.

La parole n'est plus demandée.

Le Président remercie N. Reymond pour cette présentation.

6. Informations de la Municipalité

Présentation du colombarium,

A. Durussel demande pourquoi seulement 20 urnes sont prévues autour de l'arbre de vie.

R. Houmard répond qu'il a été estimé que c'était suffisant pour un début. Cet espace étant extensible.

L. Durussel approuve le choix de l'arbre de vie, symbole qui ne fait pas référence à une religion en particulier.

O. Debonneville fait remarquer que Genolier vient d'en faire un, très sobre.

R. Lambercy présente une nouvelle structure d'accueil en cours de création à Gimel pour proposer des animations aux jeunes du village et de la région. Cette structure s'inspire de ce qui existe déjà à Aubonne et à laquelle Gimel contribue déjà financièrement puisqu'une partie de nos élèves y est scolarisée. Deux éducateurs qui officient déjà à Aubonne viendront organiser des après-midis et des soirées destinées aux enfants de 10 à 16 ans, tout d'abord à titre d'essai, ensuite, en fonction du succès rencontré, une telle organisation sera maintenue. Elle ajoute que cette structure n'a pas pour ambition de régler les difficultés rencontrées sur la place de la Vernette.

C. Messieux demande s'il y a une demande des jeunes de Gimel pour ce type d'organisation, et ce que coûte une telle organisation.

R. Lambercy répond que l'idée est de faire un essai pour voir si ces premières animations marchent bien, une décision sera prise sur la base de la fréquentation observée ; concernant le coût, cette prestation est pour l'instant prise en charge par Aubonne, Gimel mettant les locaux à disposition.

4 UCV : Union des Communes Vaudoises

5 ARCAM : Association de la Région Cossonay – Aubonne - Morges

J.- F. Jacot félicite la Municipalité pour une telle initiative, les difficultés liées aux jeunes de la place de la Vernette ne doivent pas nous faire oublier que beaucoup d'autres jeunes habitent le village sans poser de problème, ce genre de centre pourrait permettre à moyen terme de canaliser des jeunes qui n'iront pas sur la Vernette.

A. Durussel félicite également la Municipalité, il demande si cette démarche permet de remplir des obligations de la commune liées à l'accueil de jour des jeunes.

R. Lambercy répond qu'il s'agit d'une démarche séparée, qui s'effectue en dehors de l'AJEMA⁶.

7. Divers et propositions individuelles

O. Jean-Petit-Matile sur le ch. Des Ânes, il fait part de son inquiétude sur le coût des travaux destinés à le rendre carrossable, et il demande qui en finance les travaux.

N. Reymond répond que les travaux étant liés à l'exploitation de la gravière des Ursins, la mise à l'enquête répond aux directives cantonales. Les coûts sont pris en charge par l'exploitation de la Gravière. Les aménagements ont été validés par le voyer et le service des routes, en conformité avec le projet initial.

L. Durussel demande si le chemin sera remis à l'état actuel après l'exploitation de la gravière.

N. Reymond répond qu'il est effectivement prévu de remettre les lieux dans l'état actuel.

C. Messieux fait remarquer que si les travaux ont lieu en même temps que la réfection de la route de Rolle, la circulation sera rendue très difficile si cette dernière est fermée.

N. Reymond répond que le trafic sera géré en fonction de l'avancement des travaux.

La parole n'est plus demandée.

Le Président, puis le Syndic clôturent la séance avec leur discours.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 20h55

Le Président

Le secrétaire

Simon Renaud

François Marti

⁶ AJEMA : Réseau d'accueil de jour des enfants de la région Aubonne - Morges